

Ecomaison lance des appels d'offres pour organiser la collecte et le transport des objets usagés

Avec l'extension de son activité aux articles de bricolage, de jardin, des jouets et jeux de plein air et des textiles de décoration, Ecomaison organise le déploiement de ses solutions de collecte et de transport adaptés à ces nouvelles catégories d'objets et de matériaux de la maison.

Pour la prise en charge des articles de bricolage, de jardin, des jouets et jeux de plein air, mais aussi de décoration textile, Ecomaison organise un schéma opérationnel spécifique dédié aux objets de petites dimensions concernés par une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP). Ces prestations vont permettre à Ecomaison d'accompagner les magasins dans leurs obligations de reprise, ainsi que d'équiper les déchèteries des collectivités locales et les structures de l'économie sociale et solidaire pour faciliter la collecte, le réemploi et le recyclage.

Deux appels d'offres complémentaires :

- AO n°1 : Fabrication/location de caisses-palettes pour la collecte des articles de bricolage et de jardin, des jouets et des petits mobiliers
- AO n°2 : Mise en place de caisses-palettes, enlèvement et transport

Territoires concernés : Métropole et DROM-COM

Durée des contrats : 3 ans renouvelables 2 fois 1 an

Démarrage opérationnel des prestations : T2 2023

Les fabricants et transporteurs sont invités à consulter les cahiers des charges de ces deux consultations : <https://consultation.eco-mobilier.fr/>

Les fournisseurs de caisses-palettes et les transporteurs peuvent déposer leur(s) candidature(s) jusqu'au 2 mars 2023, 18h00.

A propos

Eco-mobilier devient Ecomaison. Il est le seul éco-organisme agréé par l'Etat pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des matériaux et objets pour toute la maison.

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français de mobilier, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le réemploi, le recyclage et la valorisation de tous les éléments d'ameublement et de literie. En 2021, Eco-mobilier c'est : 6 542 adhérents, 310 M€ d'éco-participation, 1,2 million de tonnes de meubles collectées et valorisées à 94 %. En 2022, Eco-mobilier obtient les agréments pour prendre en charge les jouets, les articles de bricolage et de jardin, les éléments de décoration textile dans l'ameublement et les produits et matériaux de construction du bâtiment.

Il devient ainsi le seul éco-organisme pour toute la maison, Ecomaison : ecomaison.com



Contact presse

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com